

HIS803B • Les Autochtones dans les mondes coloniaux

Session : Automne 2021

Horaire : Mardi, 14 h à 17 h

Local : A-2635

Professeur : Alain Beaulieu Bureau : A-6140

Téléphone : 987-3000, poste 1588

Courriel : beaulieu.alain@uqam.ca

Page web : <https://uqam.academia.edu/AlainBeaulieu>

1. Présentation générale

Ce séminaire propose un survol de la production historiographique récente sur l'histoire des Autochtones. La période privilégiée sera celle qui va des « grandes découvertes » jusqu'au XIX^e siècle. Durant cette période, l'alliance reste un élément fondamental des relations établies entre les Européens et les Autochtones en Amérique du Nord. L'historiographie récente a bien mis en évidence ce phénomène, faisant de l'alliance l'un des paradigmes dominants dans les études sur l'histoire des Premières Nations à l'époque coloniale. La mise en œuvre de ce paradigme a permis d'immenses progrès dans notre connaissance de l'histoire des Autochtones, mais elle a aussi eu des conséquences moins heureuses, incitant notamment les chercheurs à sous-estimer (voire à négliger) la logique profondément coloniale à l'œuvre dans ces rapports. Le XIX^e siècle marque certes une étape déterminante dans le processus qui conduit à l'assujettissement des populations autochtones, mais tout ne bascule pas subitement à partir de ce moment. En fait, l'assujettissement des Autochtones est un long processus, qui repose sur une logique coloniale présente dès les premiers moments du contact. La grande époque des alliances entre Autochtones et Européens correspond aussi à la constitution progressive de nouvelles souverainetés et à l'intégration des sociétés autochtones dans de nouveaux ensembles politiques et juridiques.

2. Formule pédagogique

Le séminaire reposera principalement sur la lecture de textes communs et sur les discussions en classe. Les textes étudiés permettront aux étudiant·e·s de se familiariser avec certains des grands débats qui sont au cœur de l'historiographie récente sur les Autochtones, de même qu'avec les liens qui existent entre la production historiographique et les revendications autochtones des dernières années.

3. Évaluation

L'évaluation reposera sur les éléments suivants :

1. La préparation de **deux réflexions critiques** portant, au choix, sur les thèmes des séances 2 (**14 septembre**), 3 (**21 septembre**), ou 9 (**2 novembre**). Les précisions sur la manière d'aborder ces travaux sont données plus bas (voir chacune des séances concernées). Ces travaux compteront **chacun pour 20 %** de la note finale. Ils devront être remis **au plus tard deux jours après la séance** au cours de laquelle les textes auront été discutés.

➔ **Dates de remise : 16 septembre, 23 septembre et 4 novembre.**

40 %

2. La préparation d'un compte-rendu au choix parmi les deux ouvrages suivants : celui de Jeffrey Glover (**séance du 5 octobre**) ou celui de Roland Viau (**séance du 19 octobre**). Ce compte-rendu devra faire 8 pages à interligne et demi (page de présentation et bibliographie exclues). Il comptera **pour 20 %** de la note finale et devra être remis **au plus tard deux jours après la séance** au cours de laquelle l'ouvrage choisi aura été discuté.
 ➔ **Dates de remise : 7 octobre** (Glover) **ou 21 octobre** (Taylor) **20 %**
3. La préparation d'un compte-rendu au choix parmi les trois ouvrages suivants : celui de Maxime Gohier (**séance du 16 novembre**), celui de Raphaël Loffreda (**séance du 30 novembre**) ou celui de Susan Sleeper-Smith (**séance du 14 décembre**). Ce compte-rendu devra faire 8 pages à interligne et demi (page de présentation et bibliographie exclues). Il comptera **pour 20 %** de la note finale et devra être remis **au plus tard deux jours après la séance** au cours de laquelle l'ouvrage choisi aura été discuté.
 ➔ **Dates de remise : 18 novembre** (Gohier), **2 décembre** (Loffreda) **ou 16 décembre** (Saxine) **20 %**
4. La participation aux discussions en classe (**20 %**). Pour l'évaluation de votre participation, vous devrez remettre, au début de chaque séance, un document synthétique dans lequel vous aurez noté : 1) le ou les objectifs principaux de l'auteur-e (pour chacun des textes étudiés) ; 2) deux ou trois arguments ou idées qui vous semblent importants dans l'ouvrage étudié ; 3) deux ou trois arguments ou idées qui vous paraissent moins bien développés ou moins convaincants. **Ces notes de lecture sont importantes.** Elles doivent être transmises par courriel (dans un format Word ou PDF) **avant le début de la séance**. Elles serviront de point de départ pour la discussion. À la fin du trimestre, vous serez aussi invités à faire une auto-évaluation de votre participation, qui sera considérée au moment d'accorder la note finale. **20 %**

Critères de correction

Les critères de correction sont :

- pour les travaux écrits : l'exactitude des informations, la cohérence du texte et la qualité de la synthèse ; l'orthographe et la grammaire sont également importantes, car la qualité du français comptera pour 10 % de l'évaluation¹ ;
- pour la participation : questions préparatoires ; nombre et pertinence des interventions.

Conformément à la politique du Département d'histoire, les étudiant(e)s doivent obligatoirement réaliser toutes les activités prévues pour réussir le cours².

Pénalité pour les retards : 5 % des points par jour.

4. Calendrier des rencontres et liste des lectures

1) Cours du 7 septembre

Présentation du plan de cours et entente d'évaluation

¹ Voir, à ce sujet, la politique du Département d'histoire dans le *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire*, août 2014, p. 6.

² *Ibid.*

2) Cours du 14 septembre • L'historiographie : quelques tendances récentes

Gilles Havard, « Les Indiens et l'histoire coloniale nord-américaine : les défis de l'ethno-histoire », dans François-Joseph Ruggiu et Cécile Vidal (dir.), *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique. Historiographie des sociétés américaines des XVI^e-XIX^e siècles*, Rennes, Les Perséides, 2009, p. 95-142.

William A. Starna, "After the Handbook: A Perspective on 40 years of Scholarship Since the Publication of the *Handbook of North American Indians*, Volume 15, *Northeast*," *New York History*, Vol. 98, No. 1 (2017), p. 112–146.

Jean-François Lozier, "History, Historiography, and the Courts: The St Lawrence Mission Villages and the Fall of New France", in Phillip Buckner and John G. Reid (eds.), *Remembering 1759. The Conquest of Canada in Historical Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 110–135.

Brian Gettler, « Les Autochtones et l'histoire du Québec. Au-delà du négationnisme et du récit "nationaliste-conservateur" », *Recherches amérindiennes au Québec*, Volume 46, numéro 1, 2016, p. 7-18.

Réflexion critique # 1

En vous appuyant sur les études au programme et sur les discussions en séance, rédigez une réflexion critique qui explique quels sont les grandes tendances et les principaux enjeux de l'historiographie récente relative aux Autochtones. Votre travail (8 pages à interligne et demi, sans compter la page de présentation et la bibliographie) doit permettre d'établir que vous avez une bonne connaissance des textes à l'étude. Vous devez indiquer des références précises aux idées que vous empruntez aux auteurs. **Ce travail doit être remis par courriel au plus tard le jeudi 16 septembre (avant minuit)**. Pour pouvoir remettre ce travail deux jours après la séance, vous devez absolument avoir identifié et mis en forme vos arguments avant les discussions ; celles-ci doivent essentiellement vous permettre de bonifier votre analyse.

3) Cours du 21 septembre • Les premiers contacts : l'exemple de la vallée du Saint-Laurent

Brad Loewen et Claude Chapdelaine, édit., *Contact in the 16th Century. Networks among fishers, foragers, and farmers*, Ottawa, Musée canadien des civilisations et Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, 296 p. **Sections à lire**: Introduction (p. 1-8) ; Chapitre 3: Intertwined Enigmas: Basques and Saint Lawrence Iroquoians in the Sixteenth Century (p. 57-75) ; Chapitre 5: Saint Lawrence Iroquoians, Algonquians, and Europeans in the Saint Lawrence Estuary between 1500 and 1650 (p. 119-148) ; Chapitre 6: Saint Lawrence Iroquoians as Middlemen or Observers: Review of Evidence in the Middle and Upper Saint Lawrence Valley (p. 149-170) ; Chapitre 7: The Northern Route, between the Saguenay and Georgian Bay: Construction of a Hypothesis (p. 171-197).

Réflexion critique # 2

En vous appuyant sur les études au programme et sur les discussions en séance, rédigez une réflexion critique qui présente les grandes tendances et les principaux enjeux de la recherche sur l'histoire des premiers contacts dans la vallée du Saint-Laurent. Votre travail (8 pages à interligne et demi, sans compter la page de présentation et la bibliographie) doit permettre

d'établir que vous avez une bonne connaissance des textes à l'étude. Vous devez indiquer des références précises aux idées que vous empruntez aux auteurs. **Ce travail doit être remis par courriel au plus tard le jeudi 23 septembre (avant minuit)**. Pour pouvoir remettre ce travail deux jours après la séance, vous devez absolument avoir identifié et mis en forme vos arguments avant les discussions ; celles-ci doivent essentiellement vous permettre de bonifier votre analyse.

4) Cours du 28 septembre

Lecture et préparation du cours suivant.

5) Cours du 5 octobre • Les premiers traités avec les Autochtones

Jeffrey Glover, *Paper Sovereigns: Anglo-Native Treaties and the Law of Nations, 1604-1664*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2014.

6) Cours du 12 octobre

Lecture et préparation du cours suivant.

7) Cours du 19 octobre

Roland Viau, *Gens du fleuve, gens de l'île. Hochelaga en Laurentie iroquoise au XVI^e siècle*, Montréal, Boréal, 2021.

8) Cours du 26 octobre

Semaine de lecture

9) Cours du 2 novembre • Tradition orale et histoire académique : l'exemple du Two Row Wampum

"Early Iroquoian-European Contacts: The Kaswentha Tradition, the Two Row Wampum Belt, and the Tawagonshi Document", in *Journal of Early American History*, 3, 1 (2013)

- Paul Otto et Jaap Jacobs, "Introduction: Historians and the Public Debate about the Past," p. 1-8
- Mark Meuwese, "The States General and the Stadholder: Dutch Diplomatic Practices in the Atlantic World before the West India Company," p. 43-58.
- Jaap Jacobs, "Early Dutch Explorations in North America," p. 59-81.
- Jon Parmenter, "The Meaning of Kaswentha and the Two Row Wampum Belt in Haudenosaunee (Iroquois) History: Can Indigenous Oral Tradition be Reconciled with the Documentary Record?", p. 82-109.
- Paul Otto, "Wampum, Tawagonshi, and the Two Row Belt," p. 110-125.

Charles T. Gehring and William A. Starna, "Revisiting the Fake Tawagonshi Treaty of 1613," *New York History* 90 (Winter 2012), pp. 95-101.

Réflexion critique # 3

En vous appuyant sur les études au programme et sur les discussions en séance, rédigez une réflexion critique qui explique comment le cas particulier du Two Row Wampum et les interprétations qui lui sont associées mettent en évidence certaines difficultés liées à l'intégration de la tradition orale dans les pratiques de l'histoire académique. Votre travail (8 pages à interligne et demi, sans compter la page de présentation et la bibliographie) doit permettre d'établir que vous avez une bonne connaissance des textes à l'étude. Vous devez indiquer des références précises aux idées que vous empruntez aux auteurs. **Ce travail doit être remis par courriel au plus tard le mercredi 4 novembre (avant minuit).** Pour pouvoir remettre ce travail deux jours après la séance, vous devez absolument avoir identifié et mis en forme vos arguments avant les discussions ; celles-ci doivent essentiellement vous permettre de bonifier votre analyse.

10) Cours du 9 novembre

Lecture et préparation du cours suivant.

11) Cours du 16 novembre

Maxime Gohier, *Onontio le médiateur. La gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Québec, Septentrion, 2008.

12) Cours du 23 novembre

Lecture et préparation du cours suivant.

13) Cours du 30 novembre

Raphaël Loffreda, *L'Empire face aux Renards. La conduite politique d'un conflit franco-amérindien (1712-1738)*, Québec, Septentrion, 2021.

14) Cours du 7 décembre

Lecture et préparation du cours suivant.

15) Cours du 14 décembre

Susan Sleeper-Smith, *Indigenous Prosperity and American Conquest: Indian Women of the Ohio River Valley, 1690-1792*, Chapel Hill, Omohundro Institute of Early American History and Culture and the University of North Carolina Press, 2018.

Alain Beaulieu
16 septembre 2021

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la politique no 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait soit à la 12^e semaine du trimestre, soit à la 13^e semaine du trimestre. Vous êtes donc invité à prévoir ce moment et à l'inscrire nommément à votre plan de cours ou à votre entente d'évaluation pour le ou les cours dont vous aurez la responsabilité au trimestre d'automne 2020. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

Modalités de consultation des travaux et des examens :

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe pré-affranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.

Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.**

Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

Harcèlement psychologique : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques

Harcèlement discriminatoire : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).

Harcèlement criminel : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps